

**IMPORTANT :** VEUILLEZ LIRE CES RÈGLEMENTS (LES « RÈGLEMENTS ») AVANT DE PARTICIPER AU CONCOURS « CONCOURS MILWAUKEE KIT DE 7 OUTILS M18 FUEL™ » (LE « CONCOURS ») PRÉSENTÉ PAR UNI-SÉLECT INC. (AVEC SA MARQUE BUMPER TO BUMPER) (CI-APRÈS LES « ORGANISATEURS DU CONCOURS »). EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, LES PARTICIPANTS CONFIRMENT QU’ILS RÉPONDENT À TOUTES LES EXIGENCES D’ADMISSIBILITÉ CI-DESSOUS ET ACCEPTENT DE SE CONFORMER SANS CONDITION À CES RÈGLEMENTS ET D’ACCEPTER TOUTES LES DÉCISIONS DES ORGANISATEURS DU CONCOURS, QUI SONT FINALES ET EXÉCUTOIRES DANS TOUTES LES AFFAIRES LIÉES AU CONCOURS.

### **1. Admissibilité**

Ce concours est exclusivement ouvert aux Canadiens. Les participant(e)s doivent être âgé(e)s de 18 ans ou plus au moment de l’abonnement.

### **2. Période d’inscription**

Le concours commence le **20 août 2025** et se termine le **17 septembre 2025 à 23 h 59 (HE)**. Aucune participation reçue après cette date ne sera prise en compte.

### **3. Comment participer**

Pour participer, les participants doivent s’abonner à l’infolettre de Bumper to Bumper via le site [www.bumpertobumper.ca](http://www.bumpertobumper.ca).

### **4. Sélection**

Une personne sera sélectionnée au hasard le **24 septembre 2025**.

### **5. Prix**

Le gagnant(e) recevra un Kit de 7 outils M18 FUEL™ de la marque Milwaukee d’une valeur de 1 798\$, incluant la livraison gratuite du Prix dans un magasin Bumper to Bumper de son choix.

**Limite des prix.** En aucun cas, les Organismes du Concours ne seront tenus d’attribuer plus de prix que ce qui est indiqué dans ces règlements du Concours ou d’attribuer un prix autrement qu’en conformité avec ces règlements du Concours.

**Acceptation du prix.** Les prix doivent être acceptés tels que décrits dans ces règlements du Concours et ne peuvent, en aucun cas, être en totalité ou en partie transférés à une autre personne, remplacés par un autre prix ou échangés contre de l’argent, sauf indication contraire dans la section ci-dessous.

**Substitution de prix.** Dans le cas où il serait impossible, difficile et/ou plus coûteux pour les Organismes du Concours d’attribuer un prix (ou une partie de celui-ci) tel que décrit dans ces règlements du concours, ils se réservent le droit d’attribuer un prix (ou une partie de celui-ci) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur seule discrétion, la valeur en argent d’un prix (ou une partie de celui-ci) telle qu’indiquée dans les règlements du Concours.

## 6. Conditions générales

- En s'inscrivant à ce Concours, les participants consentent à recevoir des courriels promotionnels de la part des Organisateurs du concours.
- Aucun achat requis.
- Le participant(e) sélectionné(e) sera contacté(e) directement via l'adresse courriel fourni aux Organisateurs du concours.
- Si un(e) participant(e) sélectionné(e) ne peut être joint(e) ou n'est pas disponible pour aller chercher le prix en magasin, une autre participation pourrait être choisie. Uni-Sélect se réserve le droit de modifier, suspendre ou d'annuler le concours à tout moment.
- Le participant(e) sélectionné(e) peut être requis de remplir, signer et retourner un formulaire de déclaration et de décharge, confirmant la conformité aux règlements du Concours et libérant les Organisateurs du Concours de toute responsabilité.
- Le participant(e) sélectionné(e) devra répondre correctement à une question d'aptitude mathématique.
- Le participant(e) sélectionné(e) peut être requis de fournir une pièce d'identité avec photo sur demande pour fins d'identification. L'objectif est de s'assurer que le prix est attribué à la bonne personne et d'éviter les cas de fraude.
- Si un(e) participant(e) sélectionné(e) ne satisfait pas aux conditions du Concours, ne réclame pas le prix ou est inadmissible, le prix peut être confisqué et attribué à un autre participant.

## 7. Informations personnelles.

En participant à ce Concours, tout(e) participant(e) sélectionné(e) pour un prix autorise les Organisateurs du Concours et leurs représentants à utiliser, si nécessaire, son nom, sa photographie, son image, sa publication et/ou sa déclaration sur le prix à des fins publicitaires, sans aucune forme de rémunération.

Les informations personnelles recueillies sur les participants dans ce Concours seront uniquement utilisées pour l'administration de ce Concours, sauf si le participant y a autrement consenti. Aucune communication ou correspondance, commerciale ou autre, non liée à ce Concours ne sera échangée et/ou envoyée au participant(e), sauf conformément à ces règlements, à moins que le participant y a autrement consenti.

Chaque participant(e) autorise Uni-Sélect inc. et ses sociétés affiliées à utiliser l'information, y compris les renseignements personnels, recueillis en vertu des règlements du Concours conformément à la Politique de protection des renseignements personnels de Uni-Sélect accessible via le lien suivant : <https://www.uniselect.com/fr/policy>

## 8. Disqualification

Les Organisateurs du Concours se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler si une personne participe ou tente de participer à ce Concours en utilisant des méthodes qui ne respectent pas ces règlements

du Concours ou qui sont injustes pour les autres participants (ex. : inscriptions dépassant la limite autorisée). Une telle personne peut être signalée aux autorités légales appropriées. Toute tentative de nuire délibérément au site Web du Concours ou de saboter la conduite légitime de ce Concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si une telle tentative est faite, les organisateurs du Concours se réservent le droit de réclamer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi.

### **9. Limite de responsabilité**

**Conduite du Concours.** Les Organismes du Concours, toute société, corporation, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou affiliée à eux, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, représentants et mandataires (les « Parties Libérées ») déclinent toute responsabilité pour tout ce qui pourrait limiter ou empêcher la participation de tout participant au concours : dysfonctionnement de tout composant informatique, logiciel ou ligne de communication ; perte ou absence de réseau de communication ; ou toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou réseau. Les Parties Libérées se déchargent également de toute responsabilité pour tout dommage ou perte qui pourrait être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Web ou logiciel ou par la transmission de toute information liée à la participation au Concours.

**Utilisation du prix.** En participant au Concours, tout participant sélectionné pour un prix s'engage à indemniser et tenir indemne les Parties Libérées de tout dommage et/ou préjudice résultant de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

**Garantie du prix.** Tout participant sélectionné pour un prix reconnaît que la seule garantie applicable à tout prix en marchandise attribué dans le cadre du Concours est la garantie standard du fabricant, si applicable.

### **10. Divers**

**Inapplicabilité.** Si un paragraphe des règlements du concours est déclaré ou jugé illégal, inapplicable ou invalide par un tribunal compétent, cette portion sera considérée comme invalide, mais toutes les portions non affectées seront appliquées dans les limites de la loi.

**Langue.** En cas de divergence entre la version française et anglaise de ces règlements du concours, si une version française est disponible, la version française prévaudra.

### **11. Décision des Organismes du Concours.**

Toute décision des Organismes du Concours ou de leurs représentants concernant ce Concours est finale et sans appel.